

Conditions de vente Belgique et Luxembourg

1. Nos listes de prix sont toujours sans engagement.
2. Toutes nos factures sont payables à 20 jours date de facture, sans réduction, sauf accord écrit préalable.
3. 1. Le montant total de chaque facture est payable à son échéance. Le non-paiement du montant intégral de la facture ou d'une partie de l'échéance entraînera l'application d'une majoration forfaitaire de 12% calculée sur le montant des factures impayées, avec un minimum de € 40,00. En tout cas les intérêts moratoires de 10% commenceront à couvrir à partir de l'échéance de la facture, de plein droit et sans aucune sommation.
2. Tous les frais judiciaires et extrajudiciaires engendrés pour recouvrer les sommes dues seront à charge de l'acheteur. Les frais judiciaires comprennent également tous les coûts d'assistance et de procédure judiciaires qui dépasseraient le montant des indemnités de procédure attribuées.
Les frais extrajudiciaires de recouvrement s'élèvent à minimum 15% du montant dû par l'acheteur, y compris les intérêts de retard.
4. Les marchandises restent la propriété d'Esselte Business sprl jusqu'au paiement total de celles-ci.
5. Les commandes supérieures à € 400,00 net sont livrées franco (€ 200,00 pour commandes Esselte Web). En dessous de ce montant les frais d'envoi (€ 30,00) sont facturés. (€ 15,00 pour commandes Esselte Web)
6. Commandes d'un montant en-dessous de € 100,00 ne seront pas acceptées.
7. Les livraisons se font aux risques et périls du destinataire, même si nous livrons franco.
8. Pour pouvoir être prise en considération, toute réclamation doit nous parvenir par écrit dans les 8 jours suivant réception des marchandises
9. Aucune plainte ne sera acceptée après le délai de garantie prévu pour chaque article. En cas de plainte, les produits défectueux doivent être renvoyés. La garantie du vendeur se limite expressément au remplacement des produits qu'Esselte Business sprl juge défectueux, sans aucun dédommagement ni indemnisation.
10. Esselte Business sprl ne peut en aucun cas être tenue responsable du mésusage des marchandises vendues ou des conséquences d'une utilisation anormale.
11. Tout litige doit être porté devant le tribunal de Saint-Nicolas.